



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES,
DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau élections et police administrative

Anne Maertens

Arrêté préfectoral fixant les modalités de dépôt de
déclaration de candidature pour les élections des
membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de
l'Ariège et de la chambre des métiers et de l'artisanat
région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'artisanat ;

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif à la composition des chambres de métiers et de l'artisanat de région et de leurs sections, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers et de l'artisanat départementales et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique du 22 juillet 2016 fixant les conditions de vote par correspondance pour les élections des membres des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et convoquant les électeurs ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de dépôt de déclaration de candidature ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège:

ARRÊTE

Article 1:

Les déclarations de candidature pour les élections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège et de la chambre des métiers et de l'artisanat région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées du 14 octobre 2016 doivent être déposées à la préfecture de l'Ariège, bureau des élections, 2 rue de la préfecture - préfet Claude Erignac, à Foix (09000), selon les modalités suivantes :

- du jeudi 1^{er} septembre au vendredi 9 septembre 2016 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00,
- le lundi 12 septembre 2016, de 9h00 à 12h00.

Article 2:

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le 24 août 2016

Pour la préfète
et par délégation,
Le secrétaire général par intérim

Signé

Patrick BERNIÉ

